

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

Annexe au procès-verbal de la séance du 17 décembre 1970.

PROPOSITION DE LOI

*tendant à commémorer le centième anniversaire de la Commune de Paris qui fut le premier gouvernement socialiste du monde,*

PRÉSENTÉE

Par MM. Jacques DUCLOS, Georges COGNIOT, Raymond GUYOT, Serge BOUCHENY, Mme Catherine LAGATU, MM. Louis TALAMONI, Roger GAUDON, André AUBRY, Guy SCHMAUS, Léon DAVID, Mme Marie-Thérèse GOUTMANN, MM. Fernand LEFORT, Louis NAMY, Hector VIRON et les membres du groupe communiste (1) et apparenté (2),

Sénateurs.

(Renvoyée à la Commission des Affaires culturelles sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

(1) *Ce groupe est composé de :* MM. André Aubry, Jean Bardol, Serge Boucheny, Fernand Chatelain, Georges Cogniot, Léon David, Jacques Duclos, Jacques Eberhard, Roger Gaudon, Mme Marie-Thérèse Goutmann, M. Raymond Guyot, Mme Catherine Lagatu, MM. Fernand Lefort, Louis Namy, Guy Schmaus, Louis Talamoni, Hector Viron.

(2) *Apparenté :* M. Marcel Gargar.

## EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Commune de Paris, commencée le 18 mars 1871, s'est terminée le 28 mai de la même année. Le centenaire de ce grand événement doit être honoré comme une des pages les plus glorieuses de notre histoire nationale. La Commune est entrée dans l'histoire comme la première révolution socialiste qu'ait faite l'humanité. Déclenchée après la défaite du Second Empire devant la Prusse et la défection nationale du gouvernement du 4 septembre 1870, la Commune de Paris vit s'allier dans un puissant mouvement démocratique les ouvriers parisiens et la petite bourgeoisie. Ce mouvement fut brisé en province, mais cependant des communes furent créées pour quelques jours à Lyon, Marseille, Saint-Etienne, Le Creusot, Narbonne, Toulouse et dans quelques autres villes.

Assiégés dans Paris par les troupes du gouvernement de Versailles aidé par Bismarck, les Communards prirent de nombreuses mesures qui montrent le véritable visage de leur mouvement : abolition de l'armée permanente, séparation de l'Eglise et de l'Etat, création d'un enseignement laïque, remise aux associations ouvrières des ateliers abandonnés par leurs propriétaires, initiatives multiples dans le domaine culturel, etc.

Indignés contre la trahison des classes dirigeantes qui avaient capitulé par intérêt de classe devant l'ennemi du pays, les Communards n'en furent pas moins profondément internationalistes, associant de nombreux travailleurs des autres pays à leur activité civile et militaire.

Le gouvernement de Versailles, dirigé par Thiers, émanation d'une assemblée mal élue, nommée à la hâte et dans une France aux deux tiers occupée, réprima avec sauvagerie cette belle et grande révolution populaire, qui avait malheureusement manqué d'audace dans les premiers jours de son existence.

La semaine sanglante du 21 au 28 mai vit un déchaînement de sauvagerie de la part des forces de répression, qui montrèrent de quels excès la bourgeoisie était capable pour maintenir sa domination, puisqu'il y eut plus de 30.000 exécutions dans cette seule semaine de mai. Des dizaines de milliers de Parisiens furent entassés dans de véritables camps de concentration.

Cent ans après, le socialisme est plus que jamais à l'ordre du jour. Les révolutions socialistes ont triomphé dans de nombreux pays à la suite du succès de la révolution soviétique. Les Communistes ont bien été, suivant la phrase de Marx, « les glorieux fourriers d'une société nouvelle ».

Sans doute, montés à l'assaut du ciel, ont-ils échoué dans l'immédiat, mais leur exemple et les leçons mêmes de leur insuccès ont servi à l'humanité tout entière. C'est pourquoi la France peut être fière d'avoir donné naissance à la première révolution socialiste de l'histoire et se doit de commémorer dignement le premier centenaire de cet événement d'une importance mondiale.

Dans cet esprit, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter la proposition de loi ci-après :

## PROPOSITION DE LOI

### Article premier.

La Commune de Paris de 1871, qui fut le premier gouvernement socialiste de l'histoire de l'humanité, sera célébrée officiellement à l'occasion de son centenaire durant la période du 18 mars au 28 mai 1971.

### Art. 2.

Cette commémoration, à laquelle les masses populaires et leurs organisations seront largement associées, comportera notamment la création d'un musée de la Commune au cœur de la capitale, en demandant au Conseil de Paris de bien vouloir donner à l'artère ou à la place où se trouvera ce musée, le nom de « Commune de Paris ».

### Art. 3.

Au cours de la journée du vendredi 19 mars, une leçon sera faite à tous les enfants des écoles sur la Commune, en montrant à la fois son caractère national nettement opposé aux capitulards de l'époque qui pactisèrent avec l'ennemi, et son contenu social, exprimant les aspirations des masses laborieuses à l'avènement d'une société nouvelle.

Une autre leçon sera faite le vendredi 28 mai pour exalter le sacrifice des Communards et réprouber les horreurs de la semaine sanglante. Il sera souligné au cours de cette leçon que la Commune de Paris empêcha le rétablissement de la monarchie et imposa le maintien de la République.

### Art. 4.

Le Centre de la recherche scientifique favorisera et subventionnera les études historiques et politiques sur la Commune. Des expositions seront organisées par le Ministère des Affaires culturelles en l'honneur de Gustave Courbet et des autres grands artistes qui participèrent au mouvement de la Commune.